

**Appel à candidatures lancé en vue d'une résidence
EAC (éducation artistique et culturelle) en 2024
au sein d'un ENS (espace naturel sensible)
dans la vallée de Saint-Calais-du-Désert (53).**

« Ici se promène, espace naturel sensible et présence humaine »

1- CONTEXTE

Présentation du site

Située au Nord-Est du département de la Mayenne, la communauté de communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.) se trouve aux limites des départements de l'Orne et de la Sarthe. Composée de 26 communes pour 17 428 habitants, elle a une superficie de 584 km² et est le point culminant de l'Ouest avec une hauteur de 416 m.

Intégré au Parc Naturel Régional Normandie Maine, le territoire a un patrimoine naturel riche visible depuis le Mont des Avaloirs, le plus haut point de vue de l'Ouest, permettant des randonnées à pied, à vélo ou à cheval dans de nombreux sentiers ou encore l'observation d'espèces faunistiques et floristiques protégées.

Les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.

L'Espace naturel sensible de Saint-Calais du désert est un site propriété du Conseil départemental de la Mayenne. À une quinzaine de kilomètres de sa source, la rivière la Mayenne est un ruisseau vagabond qui serpente au travers des prairies. À l'ombre des trognons ruminent les troupeaux de bovins. Ponctuant le bocage, les mares sont animées par les éclairs colorés des libellules et les chants des amphibiens à la nuit tombée. Sur la rivière subsistent encore quelques vieux moulins dont un moulin à papier et deux moulins à blé qui fonctionnaient grâce à la force hydraulique.

Projet Culturel de Territoire

Dans le cadre de son Projet Culturel de Territoire et de son action de valorisation touristique, la communauté de communes du Mont des Avaloirs lance un appel à candidatures afin d'accueillir un.e artiste dans le cadre d'une résidence d'éducation artistique et culturelle dans le champ des arts visuels, en collaboration étroite avec le service milieux et paysages à la Direction du développement durable et de la mobilité du Conseil départemental de la Mayenne et l'agence culturelle départementale Mayenne Culture.

Un projet en deux temps

A la suite de cette résidence d'artiste considérée comme un premier temps de réflexion et d'échanges avec les habitants et portée par la communauté de communes du Mont des Avaloirs, il est envisagé dans un second temps une commande artistique portée par le Département de la Mayenne qui permettrait la création d'œuvre(s) matérialisant des « entrées » et des « points de vue » sur des sites identifiés au sein de la vallée.

Cette résidence vise tout d'abord à sensibiliser la population à son patrimoine naturel, au moyen d'un projet d'éducation artistique et culturel, initiant la démarche d'une commande artistique dans une deuxième étape. Les œuvres créées dans un second temps qui ne font pas l'objet de cet appel à candidatures seront adaptées à leur environnement et s'accorderont aux contraintes du site : matériaux biosourcés, parcours d'accès au site, faune/flore, etc.

2- OBJECTIFS ET ENJEUX

Dans le cadre de ce projet de territoire souhaité en deux phases, la communauté de communes du Mont des Avaloirs et le département de la Mayenne réunissent leurs compétences culture, tourisme et environnement autour d'objectifs communs :

- Valoriser le patrimoine naturel comme identité du territoire, avec une attention particulière à l'impact de la présence humaine
- Appréhender la création contemporaine en suscitant la rencontre des habitants avec une démarche artistique forte, en lien avec un site naturel,
- Contribuer au développement culturel, artistique et touristique du territoire,
- Mettre en place une éducation artistique associant les jeunes, les familles et les habitants d'un territoire,
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Il est donc recherché un.e artiste dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par des questions de valorisation du patrimoine naturel et ayant une expérience et/ou une appétence pour les démarches participatives.

L'enjeu principal de cette résidence est à la fois de mener un travail artistique en proximité avec les habitants du territoire dans une logique de participation, sans obligation de production d'œuvre tout en permettant à l'artiste et aux habitants la découverte de cet espace naturel sensible dans ses différents aspects : paysagers, agricoles, environnementaux...

3- ATTENDUS

Dans une démarche éducative et culturelle, l'artiste donnera à voir et à comprendre son univers, le travail de recherche artistique et le processus de création qui l'anime, en particulier dans ce contexte. Des rendez-vous seront organisés au cours de la période de résidence : conférences, portes-ouvertes, exposition, rencontres autour de la démarche créative et de la pratique artistique, etc. Il s'agira pour l'artiste-résident à travers ces rencontres avec les habitants, de contribuer à l'interconnaissance du territoire pour ceux qui y vivent. Les habitants seront invités à participer de manière active à la valorisation de leur territoire de vie grâce à la connaissance qu'ils en ont et qu'ils pourront transmettre à ces occasions de rencontres.

Cette résidence a pour but de développer des actions envers différents publics du territoire, associé aux activités de différents acteurs culturels et sociaux (associations, bibliothèques, écoles, centre de loisirs, hôpitaux, offices de tourisme, mairies, crèche, maison de retraite, théâtre...). L'artiste-résident se trouve au centre d'un projet, mené avec une diversité de partenaires, dans un travail de création et d'échanges à travers la mise en place de divers projets en faveur d'un public toutes générations confondues.

4- ACTION CULTURELLE ET TERRITORIALE

Sur la totalité de la présence de l'artiste, un temps d'immersion au sein du territoire permettra de mieux l'appréhender. Dans une démarche d'éducation artistique et culturelle, les publics rencontreront l'artiste qui présentera ses œuvres, et pourront s'initier à la pratique artistique au moyen d'ateliers. Le projet de l'artiste devra être suffisamment lisible et compréhensible pour être saisi par les partenaires et ouvert pour que chacun y participe. L'artiste présentera dans sa note d'intention ses souhaits des rencontres et les ateliers envisagés pour remplir l'objectif de la résidence.

L'enjeu de cette résidence étant de faire participer les habitants et usagers du site et de se confronter à la pratique artistique, il pourra donc être envisagé des actions avec les partenaires suivants pressentis :

- l'école de la commune,
- les associations de randonnées,
- les agriculteurs exploitants sur le site,
- les prestataires touristiques,
- ...

Un temps de restitution / mise en partage des actions et du travail menés lors de cette résidence est attendu, permettant de rendre visible et faire trace de cette résidence à l'ensemble du territoire. La forme et le fond de cette action devront être proposés par l'artiste, si besoin en concertation avec les participants.

5- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Financement

L'artiste sélectionné bénéficie d'une enveloppe globale d'un montant total de **10 000€ TTC**.

Cette enveloppe comprend :

- La rémunération de l'artiste pour sa participation aux actions culturelles et sa présence à la restitution
- Les droits de présentation publique des œuvres
- Les frais de déplacement, hébergement et restauration de l'artiste qui doit être autonome dans ses déplacements et disposer, obligatoirement, d'un véhicule personnel et du permis B.

La communauté de communes pourra mettre à disposition si besoin un espace de travail sur le territoire pendant 5 semaines.

Organisation fonctionnelle

L'ensemble de l'organisation, des objectifs liés à la résidence et des engagements de chaque partenaire seront décrits dans le cadre d'une convention signée par l'ensemble des partenaires et l'artiste-résident. Un bilan sera réalisé à l'issue de la résidence (date à préciser) avec l'ensemble des partenaires.

Cadre juridique

Une convention sera établie, qui rappellera la nature du projet, précisera les partenaires associés, les engagements de chacun sur l'ensemble des phases constitutives. Ce document sera signé par les différentes parties dès le début de la résidence.

Pilotage

La mise en œuvre de la résidence est assurée par la responsable des affaires culturelles de la CCMA, interlocutrice référente pour l'artiste sur les sujets administratifs, logistiques, artistiques, actions culturelles. Elle assurera une mise en relation entre l'artiste et les ressources des territoires : professionnels de l'art contemporain, centres d'art, etc. afin de permettre la mise en réseau du résident et des acteurs du territoire : publics, associations, artisans, entreprises... permettant la réalisation du projet dans ces différentes phases.

6- MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION

Cette résidence est ouverte aux artistes et aux collectifs d'artistes sans limite d'âge, sans limite de territoire. Dans le cas de candidatures d'un groupe ou collectif d'artistes, un représentant sera désigné comme interlocuteur et signataire de la convention.

Calendrier de l'appel à candidature

- Diffusion et publicité de l'appel à projet : du 20 octobre 2023 au 4 décembre 2023
- Date limite de réception dossier de candidature : lundi 4 décembre 2023
- Présélection et convocation de 3 à 5 artistes : semaine du 5 décembre 2023
- Jury et sélection de l'artiste : semaine du 18/12/2023 ou semaine du 8/01/2024

Comité de sélection et de suivi

Un comité de sélection et de suivi sera mis en place pour le choix de l'artiste ainsi que pour le suivi du projet durant le temps de la résidence, il sera composé :

- de représentants de la communauté de communes du Mont des Avaloirs
- de représentants du Département de la Mayenne
- de représentants de Mayenne Culture
- de représentant·es des partenaires associé·es
- de personnalités qualifié·es

Ce comité aura pour mission de guider l'artiste dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

Le comité de sélection sera en mesure d'annoncer le choix du candidat dans la première quinzaine de décembre 2023.

Calendrier de la résidence :

- Réunion de préparation de la résidence : semaine du 15/01/2024

La durée de la présence artistique est de **5 semaines** à répartir entre janvier et juin 2024.

Pour candidater, les candidatures sont à envoyer avant le lundi 4 décembre 2023, 23h59 :

- un dossier artistique de 10 pages maximum présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche de l'artiste,
- une note d'intention de 3 pages maximum faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et les habitants,
- un curriculum vitae,
- un planning des disponibilités du candidat entre janvier et juin 2024 (minimum 5 semaines de présence),
- un justificatif de statut professionnel : SIRET, Agessa, MDA, ou autres.

Dossier à envoyer en format PDF par mail à :

c.haye@cc-montdesavaloirs.fr et tourisme@cc-montdesavaloirs.fr

Objet à mentionner : Candidature résidence EAC/ENS 2024

Contact :

Clémence Haye

Responsable des affaires culturelles de la CCMA

c.haye@cc-montdesavaloirs.fr / 02 43 30 11 11